

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An mil neuf cent quatre vingt onze le 15 JANVIER à 18 heures 30
Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en
séance publique, sous la présidence de Monsieur MOST Philippe, Maire.

DATE DE CONVOCATION

9 JANVIER 1991

DATE D'AFFICHAGE

9 JANVIER 1991

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, Maire, LE GUEUT, HUGENDBLER, CANDAU,
BERLAND, BOISNARD, GAUGUIN, GAVEN, MMEs LISION, MONTRON Adjoints.
MLLE BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN,
DINDINAUD, MME FONTAN, MM. GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, MME
PELTIER, MM. QUENTIN, REVOLAT, SABATHIER, TAP Conseillers formant la
majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : M. ALCHER par M. LE GUEUT
M. BARON par M. BUJARD
M. MOULINEAU par M. MARCONI
MME PARROU par M. CHABANEAU

ABSENTS : MM. ALONSO, BARRIERE

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 30

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue Secrétaire de
Séance.

OBJET : AVANCE DE TRESORERIE 1991 A LA SEMGET.

VOTE : UNANIMITE.

Pour faciliter la trésorerie de la SEMGET, il est proposé d'accorder une avance de trésorerie de 2 000 000 F qui serait remboursée pour moitié fin Septembre et pour le solde à la fin du mois de Décembre 1991.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- . Ouï l'exposé de Mr. le Rapporteur,
- . Vu l'avis de la Commission des Finances,

DECIDE :

. D'accorder une avance de trésorerie de 2 000 000 F (deux millions de francs) à la SEMGET au titre de l'exercice 1991.

. Que le remboursement de cette avance, interviendra comme suit :

1 000 000 F.....	Fin Septembre 1991
1 000 000 F.....	Fin Décembre 1991

. D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention à intervenir entre la Ville de ROYAN et la SEMGET.

. D'imputer la dépense correspondante au Chapitre 925 Article 25110 du Budget Primitif de l'exercice 1991

. D'encaisser la recette correspondante au Chapitre 925 Article 25110 du Budget Primitif de l'exercice 1991.

Fait les jour, mois et an susdits
Ont Signé le Registre
MM. Les Membres Présents

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Prefecture de Rochefort
le 24 Janvier 1991
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général Adjoint